

Règlement 2009

Festival du film de Dieppe

“ L’OUVRE-BOITE “

La seconde édition du Festival du film de Dieppe, l’ouvre-boîte aura lieu les 25, 26, 27 septembre 2009 à Dieppe.

Le festival de Dieppe a pour objectif de révéler et mettre en valeur des œuvres de qualité en vue de les rendre accessibles au grand public lors d’une rencontre festive sur le thème de l’art cinématographique.

Le festival se compose comme suit :

- A. Les films en sélection officielle
- B. Les films en sélections parallèles

A. La sélection officielle se compose d’une sélection de long métrage intitulée « Vents et marée »

Cette sélection accepte les films de fictions, documentaires, d’animations.

B. Les films en sélections parallèles se composent :

a) d’une sélection thématifiée intitulée « Lumière de Dieppe sur... »
En 2009, le thème choisi est le cinéma comique

b) d’une sélection de films numériques intitulée « La nuit de l’ouvre-boîte »

Toutes ces sélections acceptent les films de fictions, documentaires, d’animations.

Le comité d’organisation du festival choisit un comité de sélection composé de cinq personnes en charge de sélectionner les films qui seront présentés lors du festival toutes sélections confondues

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA SELECTION OFFICIELLE :

Chaque film choisit pour la compétition doit répondre aux critères suivants :

- Avoir été produit après le premier janvier 2008.
- Toute production (fiction, animation, documentaire) sur support de projection 35mm.
- Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX SELECTIONS PARALLELES :

Chaque film choisi pour ces catégories doit répondre aux critères suivants :

A) « Lumière de Dieppe sur... »

Pour cette sélection les conditions sont les suivantes :

- Toute production (fiction, animation, documentaire) sur support de projection 35mm, Beta SP, DVcam, DVCPPro, DV, DVD. *(En cas de sélection du film, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté).*
- Pour les films de la catégorie "court-métrage", la durée de projection des films ne doit pas dépasser 45 minutes, génériques inclus.
- Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

B) « La nuit de L'ouvre-boîte »

Pour cette sélection les conditions sont les suivantes :

- Toute production (fiction, animation, documentaire, objet filmique non-identifié, nouvelles écritures numériques...) sur support de projection, Beta SP, DVcam, DVCPPro, DV, Mini DV, DVD, ... *(En cas de sélection du film, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté).*

Les supports de prise de vue doivent être numériques, tous standards (vidéo, DV, appareil photo, téléphone portable, ordinateur...)

- Pour les films de cette catégorie, la durée de projection des films ne doit pas dépasser 30 minutes, génériques inclus.
- Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

3. INSCRIPTION

A) Pour « Vents et marées » et « Lumière de Dieppe sur... »

Une fiche d'inscription doit être téléchargée sur notre site internet

(www.festivaldufilmdeDieppe.com), elle doit être dûment remplie et signée. Elle doit être accompagnée :

- d'un DVD ou d'une cassette VHS (système PAL).
- d'une photo du film.
- d'une photo du(des) réalisateur(s).

Le tout doit être envoyé par la poste (bien préciser “sans valeur commerciale - usage culturel”) à l’adresse suivante :

FESTIVAL DU FILM DE DIEPPE, 5 rue des Panoyaux, 75020 Paris, France

L’inscription du film ne sera validée qu’à réception de ces documents au plus tard le 17 juillet 2009.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

B) Pour « La nuit de l’ouvre-boîte »

Deux possibilités d’inscription :

→ Par e-mail

Télécharger la fiche d’inscription sur notre site internet (www.festivaldufilmedieppe.com)

La compléter et l’envoyer par mail accompagnée de :

- un lien vers votre film (dailymotion, youtube, eyeka, vpod, etc.)
- une photo du film
- une photo de(des) réalisateur(s)

Le tout doit être envoyé à numerique@festivaldufilmedieppe.com

→ Par La Poste

Télécharger la fiche d’inscription sur notre site internet (www.festivaldufilmedieppe.com)

La compléter, et l’envoyer accompagnée de :

- un DVD ou d’une cassette VHS (système PAL).
- une photo du film
- une photo de(des) réalisateur(s)

Le tout doit être envoyé par la poste (bien préciser “sans valeur commerciale - usage culturel”) à l’adresse suivante :

FESTIVAL DU FILM DE DIEPPE, 5 rue des Panoyaux, 75020 Paris, France

L’inscription du film ne sera validée qu’à réception de ces documents au plus tard le 31 juillet 2009.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

4. EXPEDITION DES COPIES

Les copies 35mm, Beta SP Pal, DV ou DVD des films sélectionnés devront être envoyées au bureau du Festival **au plus tard le 4 septembre 2009.**

5. SPECIFICITES TECHNIQUES REQUISES POUR LES COPIES BETA

Seules des copies seront acceptées. Pas de master. Pas de copie droite.

Attribution des pistes audio :

- Mono : son identique et en phase sur les pistes 1 et 2
- Stéréo : canal gauche sur piste 1, canal droit sur piste 2
- Aucun signal sonore ne doit être présent sur les pistes 3 et 4.

Chaque film doit être précédé d'une amorce technique.

6. RENVOI DES COPIES

Les copies 35mm et Beta seront retournées courant OCTOBRE 2009.

Les DVD, cassettes VHS, ainsi que tout document envoyés pour la présélection seront conservés pour le centre de documentation du Festival et pourront y être consultés librement.

7. TRANSPORT ET ASSURANCES

Les frais d'envoi des copies et les frais de réexpédition sont à la charge des participants.

Les frais d'assurance des copies à l'aller et au retour sont à la charge des participants.

Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des copies sont à la charge du Festival.

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

8. SOUS-TITRAGE

Tous les films doivent être présentés en version originale et sous-titrés en français.

Est considérée comme version originale, toute langue dans laquelle le film est ou sera diffusé dans son pays de production.

Les frais de sous-titrage sont à la charge du producteur.

La traduction par «Voice over» n'est pas acceptée.

9. LE JURY

Le comité d'organisation du festival désigne les cinq personnalités (dont le président) représentatives du monde du cinéma en particulier et des arts en général qui compose le jury des films de l'ensemble de la compétition (long-métrage, court-métrage, premier long-métrage), chargé de remettre les galets d'or.

Ne peut faire partie du Jury quiconque est intéressé à la production ou à l'exploitation d'un film en compétition.

10. PRIX

La compétition officielle « Vents et marées » est compétitive pour le galet d'or du meilleur film.

Des galets d'or supplémentaires, dits « coups de cœur » peuvent être remis à l'appréciation du jury.

Un prix du public est organisé pour « La nuit de l'ouvre-boîte ».

Le film ayant reçu le plus de votes du public gagne le « galet d'or de la nuit de l'ouvre-boîte », d'une valeur de 1000 euros, sponsorisé par Into the real.

11. DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La participation au Festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions françaises et étrangères et sur Internet d'extraits du film présenté (extraits limités à 10 % de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas dépasser 2 minutes).

12. CAS NON PREVUS ET CONTESTATIONS

Le bureau de l'association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

13. LITIGES

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement et le respect préalable des conditions de présélection.

Le bureau de l'association CINE DEEP se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Le bureau de l'association CINE DEEP se réserve le droit d'annuler le festival.

En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des Sélections du festival.